

**Intitulé du Poste : 1.3.5- Postes d'enseignant du premier degré en UPE2A (Unité pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants)**

<p><b>Compétences attendues</b></p>	<p>Enseignants du premier degré ayant déjà une expérience d'enseignement du français à l'étranger ou des élèves nouvellement arrivés en France, et aux enseignants spécialisés diplômés en FLE/FLS.FLSCO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience pédagogique auprès des élèves nouveaux arrivants et des enfants du voyage,</li> <li>- Avoir une connaissance approfondie de l'évaluation par compétences,</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des textes relatifs à l'enseignement auprès des EANA ;</li> </ul> <p>Savoir travailler en équipe et instaurer des relations avec les familles et les différents partenaires</p> <p>Ce dispositif implique de la disponibilité, de la réactivité, de la souplesse et de l'adaptabilité.</p>
<p><b>Missions</b></p>	<p>Le CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France) est un service rectoral chargé d'accompagner "la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et des enfants du voyage."</p> <p>L'enseignant est amené à se déplacer dans les écoles en fonction des besoins concernant la scolarisation des EANA et des projets du CASNAV.</p> <p>Il doit travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques et le CASNAV en tant que personne ressource en vue d'adapter les situations d'apprentissages ;</p> <p>Il apporte des outils aux enseignants des classes que fréquentent les EANA, donne des conseils</p> <p>Il leur transmet les éléments d'évaluation des élèves afin de garantir la progressivité des apprentissages dans les différents domaines disciplinaires.</p> <p>Il participe aux équipes éducatives si nécessaire</p> <p>Il s'assure que les élèves bénéficient des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.</p>
<p><b>Conditions d'exercices</b></p>	<p>9 postes itinérants rattachés à l'IEN A et 3 postes itinérants rattachés à l'IEN de Saint-Martin</p> <p>Placé sous l'autorité fonctionnelle de l'IA-IPR chargé du CASNAV , il lui transmet son emploi du temps et la liste des élèves pris en charge</p> <p>Il est attentif à programmer un temps de bilan régulier avec les équipes des écoles où il intervient.</p> <p>Il exerce sa fonction à temps plein et bénéficie d'une autorisation d'utiliser son véhicule personnel avec versements d'indemnités</p>